

Les animaux malades de la peste, Jean de La Fontaine

Au XVIII^e siècle, Jean de La Fontaine a repris le sous-genre de l'apologue inventé par Esope. Dans son recueil intitulé *Fables* paru en 1678, figure « Les animaux malades de la peste ».

Nous verrons en quoi cette fable constitue un apologue, après avoir démontré, dans un premier temps, que le récit allégorique était plaisant et qu'il contenait un enseignement. De la même manière, nous nous intéresserons aux cibles du fabuliste, dans un second temps.

I. Un récit allégorique plaisant

Ce récit s'effectue au passé (imparfait et passé simple).

A. Le schéma narratif

- Situation initiale : la Peste menace le peuple (personnifiée, décrite par la périphrase « Un mal qui répand la terreur » vers 1) ;
- Élément perturbateur : le Lion propose un sacrifice ;
- Péripéties : chacun des animaux annonce ses péchés ;
- Élément rééquilibrant : l'âne avoue sa faute minime ;
- Situation finale : l'âne est condamné par les animaux.

B. Le discours direct

Les marques du discours direct :

- Les guillemets (« ... »), les verbes de parole et les deux points (:) ;
- Le présent d'énonciation (« Je crois que... » au vers 16) ;
- Les marques de l'oralité (« Eh bien ! » au vers 36) ;
- La réduplication (« Non, non » au vers 37).

Ses effets : rendre le récit plus réaliste et dynamique.

C. Le jeu des transpositions

Le système des personnages : les animaux sont ici, des représentants de différentes classes sociales du XVIIIe siècle

- Le lion représente l'autorité absolue et incontestée, le Roi ;
- Le renard représente la personne rusée dans laquelle nous pouvons reconnaître les courtisans du Roi ;
- L'âne représente la personne simple et candide que l'on peut désigner comme étant les paysans.
- La Peste est personnifiée « faisait aux animaux la guerre » au vers 6 ce qui démontre le Mal parmi les connotations mélioratives. Cependant, elle est aussi évoquée au présent de vérité générale « Un mal qui répand la terreur » au vers 1.

A travers l'étude des caractéristiques des personnages, nous pouvons remarquer qu'il s'agit d'un récit avant tout allégorique.

II. La dimension didactique

A. Une morale explicite

Les deux derniers vers « Selon que vous soyez puissants ou misérables, les jugements de Cour vous rendront blanc ou noir » (vers 63 - 64) consistent en un enseignement, une morale :

- Alexandrins avec césures à l'hémistiche ;
- Antithèses « Puissants/misérables » (vers 63) et « Blanc/noir » (vers 64) ;
- Parallélisme et construction de répétition de la conjonction de coordination « Ou » ;
- Enonciation du pronom personnel « Vous » (vers 63 et 64) implique, responsabilise le lecteur, transposé ici par le peuple.
- Marque du futur « Serez » (vers 63) et « rendront » (vers 64) dénonce le pessimisme du fabuliste à propos de sa vision du peuple.

B. Un regard négatif du peuple

La société (ici les animaux) crée le phénomène du bouc-émissaire.

La stratégie des animaux :

- Le lion prend la parole le premier par l'aveu de fautes graves, mais laisse entendre que les animaux sont autant coupables par l'utilisation du connecteur logique « Mais » (vers 30) ;
- Le renard se met dans les bonnes grâces du lion, tout comme le font les souverains au XVIIIe siècle via la présence d'adverbe d'intensité « Vous

êtes TROP bon Roi (...) TROP de délicatesse (...) BEAUCOUP d'honneur » (vers 34 - 35 - 38) ;

- Le tigre et l'ours sont redoutables par leur force « On n'osa... » (vers 44) ;
- L'âne joue « cartes sur table » et n'a aucune stratégie.

L'âne choisit pour coupable :

- Périphrase et énumération « Ce maudit animal, ce pelé, ce galeux » (vers 58 - 59) ;
- Hyperbole « D'où leur venait TOUT leur mal » (vers 58) ;
- Antiphrase « Quel crime abominable ! » (vers 60) démontre le point de vue du fabuliste, déplorant cette condamnation.

III. Les cibles de Jean de La Fontaine

A. L'autorité

- Le champ lexical du jugement : « Punie les crimes » (vers 3) ; « Coupable » (vers 18) ; « S'accuse » (vers 31) ; « Selon toute justice » (vers 32) ; « Coupable périssent » (vers 33) ; « Pardonnables » (vers 46) ; « Cas pendables » (vers 59) ; « Expier son forfait » (vers 62) et « Jugements de Cour » (vers 64).
- L'utilisation du mode impératif dans le discours direct « Voyons sans indulgence/L'état de notre conscience » (vers 23 -24).

Tous les procédés énumérés démontrent que le lion revendique la justice, mais ne se montre pas juste envers les autres.

B. La Cour

Elle est représentée comme un univers d'hypocrisie, de flatteries :

- Les paroles religieuses prononcées par le renard, à l'égard du lion « Seigneur » (vers 37) ;
- Phrase elliptique « Et flatteurs d'applaudir » (vers 44).

C. La religion

- Champ lexical : « Le ciel » (vers 2 et 16) ; « Nos pêchés » (vers 17) ; « Céleste courroux » (vers 19) ; « Petits saints » (vers 48). Ces termes sont entre autre, associés au thème du sacrifice « Se sacrifie » (vers 19) ; « Expier » (vers 62).

- Présence de la superstition par le biais de l'évocation du fait que la mise à mort d'une personne ne garantit pas la disparition de la Peste « Peut-être » (vers 20).

Ainsi, cette fable de Jean de La Fontaine contient toutes les caractéristiques de l'apologue étant donné qu'elle joint au plaisir de la lecture, un enseignement moral puis des pistes pour améliorer la société. La fable est une forme brève de l'apologue, efficace comme peut aussi l'être le conte philosophique, celui de Voltaire intitulé *Candide*.